



Bulletin Municipal du 5 au 18 février 2016

Mairie

☎ 02.96.25.40.03

Fax. 02.96.25.48.02

Courriel : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjointes :

Guilleret Jean Pierre : sur rendez-vous

Tachon Gilbert ☎ 02.96.25.45.67

Malestroit Sylvie ☎ 02.96.25.46.99

Etienne Guy ☎ 02.96.25.46.38

Bidan Philippe : ☎ 02.96.25.43.86

Routier Angélique : sur rendez-vous

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16

ALSH ☎ 02.96.25.43.16

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25

<http://www.ndd.lamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	
Mercredi		14h/18h30
Vendredi	16h45/17h45	14 h/16 h
Samedi		10h/12h

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51

« 1 rue des Bruyères »

Consultations : lundi - samedi : 9h/12h30 ;

Rendez-vous à partir de 17h ; (Sauf samedi)

Visites de 15h à 17h du lundi au vendredi.

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.56.41.35.00

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00

La poste : ☎ 02.96.25.47.25

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45

Le samedi : 9h/11h

Trans'Cidéral : Fonctionne du lundi au

samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h,

soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Cidéral : www.cideral.com

☎ 02.96.66.09.09

DATES À RETENIR

06/02 : Repas – ASM

21/02 : Repas – Paroisse

28/02 : Loto – Ecole Notre Dame de
Lourdes

INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES DÉCHETS : La collecte des déchets pour la Commune de LA MOTTE est prévue le mardi à partir de 5 h : Ordures ménagères (16 février) ; Sacs jaunes (9 et 23 février).

COLLECTE DE SANG : Mardi 16 et mercredi 17 février, au foyer municipal de Loudéac – 36 Rue de Moncontour de 10 h 30 à 13 h et de 15 h à 19 h.

FORMATION MÉTIERS ADMINISTRATIFS

TERRITORIAUX : Le Centre de Gestion 22 en partenariat avec Pôle Emploi, organise une formation aux métiers administratifs territoriaux du 22 mars au 24 juin 2016. Renseignements sur : www.cdg22.fr ☎ 02.96.58.64.00.

REVALORISATION DU SMIC : Depuis le 1^{er} janvier, le montant horaire du SMIC est de 9.67 € brut (soit 1 466.62 € brut par mois pour un salarié à 35 heures). (Décret n° 2015-1688 du 17 décembre 2015 – JO du 18 décembre 2015).

CAP SPORTS VACANCES HIVER

STAGE PATINOIRE pour les 8-17 ans

* Le stage se déroulera les **LUNDI 8, MARDI 9, MERCREDI 10 FEVRIER**
de 9 h 45 à 11 h 45 à la patinoire de Langueux.

- **Lundi 8 et mardi 9** :

RDV à 8 h 25 à la salle omnisports de La Motte. Retour vers **13 h**

- **Mercredi 10** à l'issue de la séance, le repas sera pris dans une restauration rapide.

RDV à 8 h 25 à la salle omnisports de La Motte. Retour vers **14 h 45**

Prévoir des gants, des vêtements chauds et des chaussettes montantes + Goûter

20 € (le stage de 3 séances + Restauration) (reste 4 places)

Contact : **COTBREIL Frédéric** : 06.44.91.01.92

STAGE RAQUETTES pour les 7-17 ans

MARDI 16 / MERCREDI 17 ET JEUDI 18 FEVRIER

De 10 h 30 à 12 h

Rdv salle omnisports de La Motte

(Prévoir des chaussures de sport)

5 € le stage de 3 séances (reste 9 places)

Contact : **COTBREIL Frédéric** : 06.44.91.01.92

ÉTAT CIVIL :

Mariage : Eric BOURRIN et Florence LE BIHAN, 8 Bout Mouhé.

Décès : Odile GALLAIS veuve CARON, Foyer Roger Jouan.

Angelina QUERO veuve TURMEL, 1 Le Pâté.

Thierry DESPREZ, 13 Gargagean.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

14/10	JEGO Alice	39 La Croix Chanvril	Abri à bois	DP15J0029
25/11	GUIGUEN Régis	13 Imp Erables	Clôture	DP15J0032
20/12	JAN Mickaël	18 Rue Bel Air	Modif ouv.	DP15J0035
29/12	LE BORGNE/CAMUS	6/7 Hameau de la Rode	Mur Clôture	DP15J0036
19/01	PICHEREAU Patrick	70 La Bécasse	Ouverture	DP15J0039

PETITES ANNONCES

AUX COPAINS D'ABORD : Nous informons notre aimable clientèle que le bar/tabac fermera exceptionnellement les vendredi 19, samedi 20, vendredi 26 et samedi 27 février à 18 h et les dimanche 21 et 28 février à 12 h 30.

Cependant la pizzeria reste ouverte de 18 h à 21 h comme d'habitude.

Nouvelle offre de pizzas : Plaque pizza 60X40 pour vos apéros, anniversaires ou toutes autres cérémonies à partir de 23 €. Pensez à commander 3 ou 4 jours à l'avance. Et toujours les menus ouvriers en semaine et repas familiaux le week-end sur réservation (15 à 18 personnes max.) **Nous vous proposons une tête de veau le vendredi 12 février** sur place et à emporter. Pensez à réserver. **Les horaires** : 6 h 30 – 20 h (fermé le jeudi toute la journée et le dimanche de 13 h à 17 h). ☎ 02.96.56.54.36.

CHEZ AGNÈS : Menus ouvriers tous les midis du lundi au vendredi. Couscous tous les premiers mardis du mois sur réservation au 02.96.25.45.58. **Mardi 9 février** : Langue de bœuf sauce madère.

FAMILY COIFFURE : Le salon sera fermé du **lundi 15 au samedi 20 février inclus**.

À VENDRE : ➤ **2 panneaux pour plan de cuisine** non troués coloris anthracite (3950 X 600 X 40 et 3350 X 60 X 40) – 1 évier avec 2 bacs coloris anthracite. ☎ 02.96.25.46.97.

➤ **Appartement 78 m²** à VANNES dans résidence très bien entretenue et sécurisée. Excellent état, clair, calme avec garage. Tous commerces et commodités. Prix : 85 000 €. ☎ 06.10.53.38.95.

ENTRETIEN PAYSAGER : CREDIT D'IMPÔTS : ➤ Bénéficiez du crédit d'impôt pour vos entretiens d'espaces verts et bricolages. **AEP LA MOTTE** est à votre disposition pour tous travaux : terrassement, créations et aménagements, clôtures, murets, dallage, entretien parcs et jardins, élagage, abattage, taille de haies, épareuse, lamier, broyeur d'accotements... Pour plus de renseignements, contacter : Loncle Christophe ☎ 06.75.85.38.53 / Prouff Philippe ☎ 06.73.05.73.35 / aep.lamotte@orange.fr

ADECCO RECHERCHE

■ Agents de production H/F en agroalimentaire sur le secteur de Collinée (22). Divers postes vous sont proposés tels que des tâches de conditionnement et d'emballage, fabrication de charcuteries, expédition, nettoyage, découpe, parage et désossage de porc et de bœuf. Vous avez le choix de vos horaires (4 h – 10 h 30 ; 10 h 30 – 17 h 30 ; 17 h 10 – 23 h 30 ; 6 h – 15 h ; 5 h – 12 h ; 12 h – 20 h ; 22 h – 4 h) et vous n'en changez pas. Les contrats sont de longue durée. Le salaire est de 10 € 91 par heure minimum. Les postes sont accessibles sans qualification ni expérience. Recherche d'un travail ? Envie de changer ? Envie d'évoluer ? Contactez-nous au plus vite. ☎ 02.99.09.32.42.

LA MAISON ESCARGOT est le 1^{er} centre d'Education Conductive en Bretagne. Cette école d'un nouveau genre accueille des enfants en situation de handicap de 3 à 18 ans. Elle est située à Plédéliac (22) près de Lamballe. www.lamaisonescargot.org lamaisonescargot@orange.fr ☎ 02.96.30.47.49 – 06.99.91.25.04.

ANIMATIONS / FÊTES

BOURGUIGNON DANSANT : L'ASM FOOT organise le **6 février** à partir de 19 h 30 un bourguignon dansant à la salle Athéna, animation DISCO FLASH.

SACERDOCE DE L'ABBE Marcel BLIVET : Le **21 février 2016** aura lieu le repas paroissial de LA MOTTE et nous fêterons les 60 ans de sacerdece de l'Abbé Marcel BLIVET. Le repas sera servi par le restaurant Duault de St Thélo à la salle Athéna. Le prix du repas est de 23 € pour les adultes et 10 € pour les enfants. Cartes en vente jusqu'au 10 février dans les commerces de LA MOTTE. **Il ne sera pas vendu de cartes ce jour là.**

LOTO : L'école Notre Dame de Lourdes organise un loto le **28 février à 14 h** à la salle Athéna.

Bon d'achat 500 €, bon d'achat 300 €, bon d'achat 200 €, bon d'achat 150 €, 3 bons d'achat 100 €, 9 bons d'achat 50 €, 9 bons d'achat 40 €, 9 bons d'achat 30 €, série fruits, série alimentaire, série gourmande, Colis viande-longe de porc. 1 carton : 3 € ; 3 cartons : 8 € ; 7 cartons : 15 € ; Buvette – Casse-croûte – Chocolat – Café – Crêpes et gâteaux.

CONCERT AU BÉNÉFICE DES RESTOS DU CŒUR : **Dimanche 28 février** à l'Eglise St Nicolas de Loudéac, à 15 h, organisé par les Chanteurs d'Argoat, avec leur participation et celle du Duo-Bombarde/Accordéon Diatonique – Thomas LOTOUT/Willy PICHARD. Entrée 6 €. Cartes d'entrée disponibles à la vente dès fin janvier auprès des Chanteurs d'Argoat. Renseignements et réservations au 02.96.28.68.91 et/ou sur <http://chanteursdargoat.leplaisirdechanter.over-blog.com>.

CLUB DE L'AMITIÉ : ⇒ **Journée Langoustines le mercredi 2 mars** (Circuit panoramique du littoral de Granville à Avranches, la pointe du Grouin du Sud, déjeuner avec vue sur le Mont St Michel). Ouverte à tous, adhérents ou non adhérents. Inscriptions auprès de la Présidente. ⇒ **Voyage annuel du 30 mai au 6 juin** en avion au Tyrol et en Bavière. Ouvert à tous, inscriptions le plus rapidement possible auprès de la présidente.

POUR PRENDRE DATE : L'ACM Handball organise le **23 avril** un spectacle comique : JAOSSET D'LAINTI.

SPORTS

ACM HAND : **Matches du samedi 06 février**

-15 ans filles reçoivent Pays de Broons à 14 h.

-13 ans garçons reçoivent handball Rance Frémur 2 à 15 h 20.



NOUVELLE PERMANENCE A LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

Un écrivain public tiendra une permanence gratuite et ouverte à tous **chaque premier mercredi du mois** à la maison de justice et du droit de LOUDEAC.

Il apporte aide et soutien dans leurs démarches à ceux qui en ont besoin : rédaction et formulation de courriers à destination des instances juridiques ou administratives, aide au remplissage de formulaires, aide à la compréhension de documents.

Renseignements et prise de rendez-vous à la MJD au 02.96.25.01.42.

Coordonnées de la maison de justice et du droit (MJD):

Dans la maison des services publics - 15 rue de Moncontour 22600 LOUDEAC ☎ 02.96.25.01.42.

Jours et horaires d'ouverture au public : Lundi - mardi - vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2016

(Le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Jean Pierre GUILLERET - Gilbert TACHON - Sylvie MALESTROIT - Guy ETIENNE - Philippe BIDAN - Angélique ROUTIER - Robert JAMBIN - Paulette GICQUEL - Martine VALLEE - Benoît JAN - Stéphane FOUCAULT - Lynda LE PORS - Gwenaëlle PESTEL - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS

Absent excusé : Hervé LE DOUCEN – pouvoir à M. JAN

Absente : Katia HUE

Secrétaire de séance : Stéphane FOUCAULT

Le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, retient le scénario d'une station équipée d'une centrifugeuse permettant un traitement des boues par compostage ou méthanisation.

TRAVAUX EGLISE

Le Conseil Municipal confie la remise en état du beffroi, des cloches et des 2 planchers, à l'entreprise BODET moyennant un coût TTC de 28 412.40 €

TRAVAUX « RUE DES TILLEULS »

Pour assurer la sécurité des piétons, le Conseil Municipal décide de réaliser un aménagement, sur 210 ml, en continuité du trottoir côté droit en partant du bourg, pour un coût TTC de 14 616.60 €.

EMBRAYAGE TRACTEUR

La réparation de l'embrayage du tracteur Renault 754 est confiée au Garage des Bruyères moyennant un coût TTC de 1 691.76 €.

RESTAURANT SCOLAIRE : CONTRAT 2016 DE SUIVI D'HYGIENE ALIMENTAIRE

Le contrat de suivi d'hygiène alimentaire pour le restaurant scolaire est reconduit avec LABOCEA pour l'année 2016.

ASSAINISSEMENT : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal renouvelle la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif, pour 3 ans, au tarif de 0.53 € par habitant.

CONTRAT DE PRESTATION DE RECHERCHE DES LEGIONNELLES

Le contrat de prestation de recherche des légionnelles est reconduit pour la période 2016-2018, avec AQUALAM.

ALSH ETE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert du mercredi 6 juillet au vendredi 5 août.

ORDURES MENAGERES : TRI SELECTIF

Le Conseil Municipal est consulté sur un éventuel passage d'un ramassage individuel en collectif dans le bourg. Le Conseil Municipal décide de maintenir le système de collecte actuel et demande la mise en place de conteneurs supplémentaires dans certains secteurs.

COMMUNIQUÉ DES MÉDECINS DU TERRITOIRE : Les médecins ont demandé de transmettre certaines informations permettant d'éviter des consultations inutiles, afin de permettre l'accès aux soins à ceux qui le nécessitent.

Les motifs de consultations inutiles les plus fréquents sont les demandes de certificats médicaux.

L'abondance et l'extravagance des certificats que l'on demande aux médecins a, suivant l'humeur du moment de chacun : irrité, fait rire ou carrément désespéré plus d'un praticien.

Une circulaire du 27 septembre 2011 a été mise en place par la commission de simplification administrative du Ministère de la santé, cette circulaire répertoriant l'ensemble de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas.

- **simplifications administratives de l'exercice libéral → Rationalisation des certificats médicaux**

certificat	oui	non	commentaire
• prise de médicaments : Assistants maternelles, crèches		non	Ordonnance du médecin suffit
Allergie • Absence d'allergie X • Régimes alimentaires spéciaux pour allergies dans les cantines scolaires		non	Sauf si régime spécial médicalement justifié Il est impossible médicalement d'exclure a priori toutes allergies.
Absences Cantines scolaires		non	
Crèches • Absences de - 4 jours • Réintégration • Absences ≥ à 4 jours	oui	Non Non	Mot des parents suffit
Obligations scolaires • Absence à l'école • Entrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire		Non non	Mot des parents suffit
• Sorties scolaires • Éducation physique et sportive - Participation • Inaptitude au sport	oui	Non Non	
• Formulaire de certificat médical pour une demande auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) • Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	oui	Non	Le remplissage de la grille AGGIR relève exclusivement de la responsabilité des équipes médico-sociales des conseils généraux.
• Certificat d'embauche • Reprise du travail • Inaptitude au poste de travail		Non Non Non	Médecin du travail Médecin du travail
Déclaration du décès	oui		
• Dispense du port de la ceinture de sécurité • Aptitude ou inaptitude a la conduite		Non Non	Rôle du médecin agréé de la préfecture
• Licences sportives et participation aux compétitions • Sports de loisir et d'entretien	oui	Non	Certificat médical datant de moins d'un an

Le recours au certificat médical ne devrait être réservé qu'aux seuls cas prévus par les textes.

Tous les certificats non cités dans la circulaire sont infondés.

D'autres sont du ressort de médecins autre que le médecin traitant

Exemples :

- Du médecin d'assurance privée : arrêt de travail prolongé, certificat à refaire tous les 6 mois, dossier d'assurance vie ; demande de prêt ;
- Du médecin scolaire : certificat pour avoir une API.

D'autre part aucun certificat n'est une urgence, il peut être prévu, différé, anticipé, selon la charge de travail des médecins. Un certificat n'a pas de vertus soignantes et n'améliore pas la santé de la population.

Outre ce problème de certificats, il faut limiter les demandes de consultations pour des pathologies qui peuvent être traitées par automédication, ou avec les conseils d'un pharmacien « rhinopharyngite par exemple ». **Savoir qu'une consultation pour un motif futile, ou un certificat inutile, enlève aux patients malades la possibilité de se soigner.**

Il faut absolument que les agressions verbales ou les insultes cessent à l'égard du personnel médical et paramédical
Il faut comprendre que les journées ne sont pas extensibles, mais que les urgences sont toujours assurées.

Les consultations pour « renouvellement d'ordonnance » concernant les patients stabilisés dans leur pathologie et qui viennent faire un contrôle, doivent être anticipées.

Concernant les « Les lapins !!! » ou autre rendez vous non honorés : un rendez-vous pris qui n'est pas honoré prend certainement la place de quelqu'un qui avait besoin de sa consultation !!!

Chacun doit prendre ses responsabilités dans ce sens.